



PAR COURRIEL

Québec, le 7 mars 2025

Monsieur Jorge Luis Malapi Ger
Chef d'équipe technique des opérations de vol
Transport Canada
jorgeluis.malapiger@tc.gc.ca



INFORMER

**Objet : Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit –
Questions complémentaires – DQ6**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 mars 14h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Kim Maloney
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. Combien d'aéronefs en moyenne survolent quotidiennement le secteur composé de la ville de Lac-Mégantic et des municipalités de Frontenac et d'Audet ? Si possible, veuillez distinguer le nombre qui volent de jour et de nuit et préciser la proportion des aéronefs volant à basse altitude
2. Comment qualifieriez-vous la densité du trafic aérien dans ce secteur comparativement à celui de l'aéroport de Sherbrooke, par exemple ?
3. Existe-t-il au Canada des parcs éoliens en opération ou en projet qui sont ou qui seraient équipés d'un système de détection d'aéronefs (SDA) tel que présenté dans le chapitre 15 de la norme 621 de Transports Canada ? Si oui lesquels ?
4. L'initiateur du projet de parc éolien de la Haute-Chaudière indique que le système de détection d'aéronefs (SDA) Intelilight de Vestas n'est pas offert pour le modèle d'éolienne Enventus 162 – 6,2 MW du turbinier qu'il prévoit utiliser dans son projet (DQ3.1, p. 2PDF et 5PDF). Il a donc effectué une analyse du SDA de la compagnie [DeTect Inc.](#)¹ en se référant à la circulaire d'information [CI N° 601-006 de Transports Canada](#) afin de déterminer s'il pouvait recourir à un tel système pour son projet. Il en conclut que : « [...] l'installation d'un SDA dans la zone d'étude du projet ne permet pas de respecter les critères énoncés dans le Circulaire d'information (CI) N° 601-006 en lien avec la norme 621. Même si d'autres positions de radar étaient évaluées ou ajoutées à l'analyse, les sommets des hautes collines dont l'élévation est parfois supérieure à 900 m d'élévation agiraient dans tous les cas comme des obstacles importants puisque l'élévation au sol maximale d'une éolienne du projet est de 737 m » (DQ3.1, p. 3PDF et 10PDF).
 - a. Quelle est votre appréciation de cette conclusion de l'analyse effectuée par l'initiateur ?
 - b. La CI N° 601-006 précise que si le signal radar est masqué par un obstacle, il peut être nécessaire de relever le radar ou d'augmenter leur nombre sur le site (art. 3). Dans son analyse, l'initiateur considère un radar monté sur une tour en treillis de 42,67 m (DQ3.1, p. 8PDF), ce qui équivaut à un peu plus du cinquième de la hauteur de l'éolienne qu'il prévoit utiliser dans le projet, soit 200 m.
 - i. Existe-t-il une hauteur maximale pour disposer le modèle de radar utilisé dans l'analyse de l'initiateur ?

¹ <https://detect-inc.com/aircraft-detection-lighting-system/>

- ii. Transports Canada accepte-t-il que des radars soient disposés au-dessus de la nacelle d'une éolienne tel que le propose la compagnie [Luxsolar](https://www.luxsolar.com/Uploads/Docs/luxsolar-newsletter-aircraft-warning-light-wind-turbines-onshore_3355.pdf)², par exemple ? Si oui, est-ce qu'un radar qui serait disposé sur la nacelle de l'éolienne retenue par l'initiateur à une hauteur d'un peu plus de 120 m permettrait à un système SDA d'être opérationnel dans le contexte du projet ?
 - iii. Quelles sont les conditions dans lesquelles un SDA serait fonctionnel dans le contexte du projet ?
5. L'initiateur indique avoir transmis à Transports Canada un plan préliminaire de balisage lumineux du parc éolien projeté. Il y propose que 18 éoliennes sur 20 éoliennes (plus une position alternative) soient équipées de balises dont l'intensité lumineuse serait réduite en fonction des conditions de visibilité (DA4).
- a. Quelle évaluation faites-vous de la solution de balisage proposée ?
 - b. Le nombre de balises pourrait-il être réduit ? Si oui, de combien ?
6. Un SDA peut-il inclure des balises dont l'intensité lumineuse serait réduite en fonction des conditions de visibilité ?

² https://www.luxsolar.com/Uploads/Docs/luxsolar-newsletter-aircraft-warning-light-wind-turbines-onshore_3355.pdf